

# **Séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Le conseil municipal, convoqué le 24 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du **1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h00** à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents** : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC, Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Francis LINK, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie PRINZBACH, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Françoise MAY et Juan-Carlos RODRIGUEZ quittent la séance à 22h00.

**Excusée** : Angélique LIDY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte Administratif 2021
5. Règlement et tarif du nouveau cimetière et du columbarium
6. Approbation du rapport de la CLECT
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

### **2) Approbation du dernier PV**

Des explications sont demandées par rapport à l'intervention de Monsieur FREYBURGER au sujet de la réunion du SIAEP : les points sonores sont des détecteurs de bruits de fuite sur le réseau d'eau ; il y a aussi des compteurs de sectorisation afin de voir si c'est normal. La pression est réduite la nuit. Il faudrait changer 680 km de canalisations, ce qui prendrait environ 100 ans au rythme actuel de rénovation.

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable d'Aspach vont commencer le 16 mars, de l'intersection de la Rue des Jardins à la Rue de la Libération – 2 tranches sont prévues.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 n'appelant aucune autre observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### **3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers**

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

#### **4) Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire présente aux conseillers les chiffres qui seront approuvés en même temps que le vote du budget primitif, en avril.

#### **5) Règlement et tarif du nouveau cimetière et du columbarium**

Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'il faudra approuver le règlement du nouveau cimetière, lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Il convient également de fixer les tarifs des concessions des tombes et des cases des columbariums.

Après délibérations, avec 2 abstentions et 13 voix pour, les tarifs suivants sont approuvés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

durée de la concession	ancien cimetière			nouveau cimetière		
	tombe	columbarium		tombe	columbarium	
		petite colonne	grande colonne		case individuelle	case dans un groupe
15 ans	200€/ m linéaire	600,00	800,00	200€/ m linéaire	800,00	600,00
30 ans	400€/ m linéaire	1 200,00	1 600,00	400€/ m linéaire	1 600,00	1 200,00

#### **6) Approbation du rapport de la CLECT**

##### **OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2021**

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la compétence "Organisation des mobilités" a été transférée à la Communauté de Communes.

##### **Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2021,
- Vu le rapport de la CLECT 2021 de la CCS,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal** approuvent le rapport de la CLECT 2021 tel que présenté.

## **7) Compte-rendu des commissions communales**

**Alain WOLF : Commission environnement** qui s'est réunie le 8 février dernier :

- Travaux réalisés :
  - o passage de l'éclairage public en leds
  - o maintien de la distinction Commune Nature – 3 libellules
  - o travaux récupération eau de pluie
- projets :
  - o choix de la fréquence de la tonte et du fauchage : prévoir un groupe de travail avec les ouvriers
  - o plantations des haies et fascines : en cours
  - o paillage des haies avec du miscanthus
  - o intégration paysagère de la citerne à incendie : mettre une haie, s'inscrit dans le projet de chantier participatif du 12 mars prochain
  - o opération Aspach Propre le 12 mars prochain
  - o mise en place d'un réseau séparatif des eaux usées et des eaux de pluie dans les rues du Stade et de la Croix-Rouge : travaux reportés, voir avec la Communauté de Communes Sundgau

**Alain WOLF : Commission patrimoine** qui s'est réunie le 8 février dernier :

- travaux réalisés :
  - o mise en place de la citerne incendie
  - o salle polyvalente : passage de la commission de sécurité – avis favorable
  - o suite au dépôt du dossier de régularisation des travaux pour le stockage des tables et des chaises, avis défavorable de la commission d'accessibilité à cause du problème d'accès à la tribune pour les personnes à mobilité réduite. Un nouveau dossier sera déposé, avec proposition de transformer la tribune en couloir technique.
  - o Remplacement des deux VMC de la salle de réunion et des douches de la réserve communale : travaux réalisés en régie par les ouvriers communaux
- Projets :
  - o Carport dans la cour de l'atelier pour les remorques : trouver une solution alternative, dans la grange Rue du 26 Novembre ?
  - o Citerne à incendie à installer rue de Walheim : coût : environ 20 000.-€ - reporté

**Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :**

- Monument aux morts : les travaux ont démarré ; il faudra prévoir l'aménagement du fond
- Ateliers participatifs le 12 mars prochain à 9h30
- Journée éclairage public et pollution lumineuse le même jour : à 14h30 atelier d'information et d'échanges avec Dominique DELFINO, administrateur et correspondant de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, le PETR du Pays du Sundgau et le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin, réservé aux élus de la CCS et des aspachois ; à 17h00 : balade nature à la tombée de la nuit avec la Maison de la Nature du Sundgau ; et à 20h00 : observation du ciel avec AstroAspach. La buvette sera tenue par le Comité des Fêtes dans la cour de l'école.
- Demande d'extinction de l'éclairage public le samedi 12 mars à 20h30
- Prise de contact pour le Pumprack : demande de devis et subvention
- Repenser les paniers des aînés
- Poursuite de l'embellissement du village

**Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité**

- Sécurité routière : pose des écluses définitives d'entrée d'ASPACH par le Col de la Steige : on a eu la convention CEA – ASPACH
- Radars pédagogiques : en attente du retour des dossiers de demandes de subventions
- Dans le cadre des travaux d'AEP, il est proposé de mettre la Rue des Jardins en sens interdit sauf riverain.

#### **Dominique STOESSEL : commission de l'information :**

- Le marché des huisseries de l'école a été notifié à l'entreprise ALUREA ; nous avons transmis les mentions devant figurer dans le devis pour qu'il soit conforme aux exigences du dossier de demande de subvention et attendons sa mise à jour.
- Problème de chauffage à la salle polyvalente et à l'école élémentaire : le système de programmation ne fonctionne plus ; une réparation provisoire a été effectuée à la salle polyvalente, nous sommes dans l'attente d'un devis de remplacement de la centrale. Depuis l'installation des faux plafonds dans les salles de classe il y fait plus chaud et des radiateurs performants pourraient suffire.
- Le prochain Tout Aspach est en cours de rédaction, publication prévue vers le 20 mars.

#### **8) Compte-rendu des commissions intercommunales**

CCS : jeudi : approbation du CA et débat d'orientation budgétaire

#### **9) Divers**

- **Parking de la mairie** : le parking est de plus en plus utilisé par des particuliers, par leurs véhicules personnels ou pour des véhicules d'entreprises. Cela pose des problèmes notamment lorsqu'il y a des célébrations à l'église. Certains conseillers soulignent qu'il vaut mieux que les gens garent leurs voitures sur le parking, qui est dédié à cela, plutôt que sur les trottoirs le long des rues. Cependant, il est vrai que, lorsque les personnes ont la place de garer leurs véhicules sur leur propriété, il serait plus civique de ne pas les mettre sur le parking... Les personnes ne possédant pas de place pour leurs véhicules peuvent réfléchir à louer un garage dans le village. Pour le moment, aucune sanction d'ordre financier n'est envisagée, mais, si les abus se poursuivent, il est possible que la commune réfléchisse à un système de limitation du temps de stationnement et/ou de restriction des plages de stationnement lors des week-ends et des soirées.
- **Actions en faveur des Ukrainiens** : depuis le début du conflit russo-ukrainien, les initiatives en faveur de la population ukrainienne se multiplient un peu partout en Europe. L'Association des Maires de France a proposé aux communes de mettre leurs logements vacants à la disposition des réfugiés ukrainiens. La commune d'Aspach ne possède pas de logement vacant à ce jour, mais elle invite les particuliers qui ont des logements disponibles à se manifester s'ils sont prêts à les mettre à disposition pour héberger des ukrainiens. En ce qui concerne les autres actions possibles, au 1er mars, les différentes initiatives lancées manquaient de clarté. Depuis, les choses se sont précisées et les actions ont été coordonnées (cf. message sur l'application Illiwap).  
À compter du lundi 7 mars, les articles à destination de l'Ukraine peuvent être déposés à la Mairie d'Aspach aux heures d'ouverture au public. Au fur et à mesure des dépôts, nous nous chargerons de transférer les dons à la CCS qui prendra le relais dans l'acheminement de l'aide. Les articles nécessaires sont principalement ceux des trois catégories suivantes :
  - Logistique (lits de camp, sacs de couchage, couvertures de survie, projecteurs, lampes, rallonges, générateurs) ;

- Hygiène (gels et savons de corps, dentifrice et brosses à dents, couches et lait maternisé, médicaments non périmés, rasoirs et mousse à raser, serviettes hygiéniques...);
- Secours (gants à usage unique, masques chirurgicaux, matériel de suture, blouses médicales, bandages élastiques, garrots, lecteurs de glycémie, pansements, pansements hémostatiques, solutions antiseptiques, autre matériel médical).

Concernant les possibilités d'hébergement de réfugiés : nous continuons à lister les propositions (contacter la mairie au 03.89.40.92.02 ou à [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)) et nous reviendrons vers vous lorsque les modalités et les besoins seront connus.

- **Le tracteur de la commune** :

L'utilisation du tracteur acheté l'année dernière n'est pas aussi intensive qu'espérée au moment de son acquisition. Se pose donc la question de le garder, au regard du budget que nécessite son entretien. Après discussion, les conseillers émettent l'avis suivant : il va falloir lister, en concertation avec les ouvriers communaux, les situations qui nécessiteraient l'utilisation de ce tracteur plutôt que celle du petit tracteur, afin d'optimiser l'usage. En effet, l'achat de ce tracteur a été voté il y a un an à peine, il serait dommage de s'en défaire aussi rapidement. Serge STIMPFLING se propose pour donner des conseils pratiques aux ouvriers communaux s'ils le souhaitent.

- **Déchets autour de l'armoire de la fibre rue de Thann** : les habitants se plaignent, à juste titre, qu'il y a régulièrement des déchets autour de cet endroit. Ces déchets semblent directement liés aux interventions liées à la fibre (morceaux d'emballages plastiques, bouts de câbles...). Une situation analogue a été signalée rue des Jardins. La mairie va faire remonter cette information à la société Rosace, en charge du réseau sur notre commune.

- **Évolution des règles de la déchetterie** : le maire, Fabien SCHOENIG, souhaite informer les aspachois qu'il y a eu un renforcement des contrôles des déchets à la déchetterie d'Altkirch : désormais, les encombrants sont distingués du tout-venant. Seuls les objets appartenant à la catégorie des encombrants seront acceptés en déchetterie. Les objets appartenant à la catégorie du tout-venant devront être jetés avec les ordures ménagères (poubelles noires). Cela inclut les jouets en plastique, les pots de fleur, la vaisselle brisée, les ballons usagés, etc. En cas de gros objets, il est conseillé de les découper en morceaux plus petits afin de diminuer leur volume dans le bac noir.

Cette évolution dans la réglementation inquiète certains conseillers qui ont peur que les dépôts sauvages se multiplient si l'accès à la déchetterie est trop restrictif. Le maire explique que ce renforcement des consignes de tri est dû à la différence de traitement de ces deux catégories de déchets : l'une est incinérée tandis que l'autre est enfouie. Cela implique des coûts différents pour la collectivité.

Des conseillers demandent s'il ne serait pas envisageable d'ajouter une nouvelle benne dans la déchetterie, qui serait dédiée au tout-venant. Fabien SCHOENIG explique que ce n'est pas possible pour le moment, car il n'y a pas la place pour une benne supplémentaire. De plus, l'ajout d'une benne impliquerait très probablement une augmentation du prix du traitement des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h40.